

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 778

présenté par
Mme Thillaye

ARTICLE 35 BIS

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la liste des traitements ainsi identifiés »,

les mots :

« cette liste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.